



## Association Sportive de Tennis de Table de Haguenau et Environs

# Convention d'engagement réciproque entre le TT Haguenau et ses bénévoles

Représentée par son Président **Jean-Noël Harter**

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat en vigueur dans notre association.

Elle est remise à .....

➤ **Le TT Haguenau s'engage à l'égard de .....** :

**- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**- à respecter les horaires et disponibilités convenus suivants :**

.....  
.....

- à écouter ses suggestions,

- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,

- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,

- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association,

- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités (MACIF, contrat « Multi garanties activités sociales n° S001, sociétaire n°13164192),

**Le TT Haguenau pourra à tout moment mettre fin à la collaboration de ....., mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.**

➤ ..... **s'engage à l'égard de l'Association TT Haguenau :**

- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association: bénéficiaires, dirigeants, autres bénévoles,

- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,

- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,

- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,

- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le référent désigné,

- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,

- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

**..... pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.**

➤ ..... confirme avoir pris connaissance du « projet associatif », des « objectifs de la saison », ainsi que du « règlement intérieur » et y adhérer.

A..... le .....

Association représentée par :  
Jean-Noël Harter

Bénévole volontaire :